Nos étiquettes sur papier « Bouffant » sans entête indiquant leur origine, sans date d'envoi ni indication quelconque autre que le timbre du bureau de poste de Villerupt. Elles furent adressées à certaines mêmes de la vallée, où les agitateurs qui les avaient écrites avaient l'intention de se présenter pour être embauchés. En cas de refus d'embauchage, ils l'auraient fait constater par huissier, dans le but d'ameuter les pouvoirs publics sur leur cas et même de provoquer des poursuites contre ces usines pour délit de coalition.

Mais leur manœuvre avortée, car tous les agitateurs qui se présentèrent furent embauchés, sauf un, qui, se trouvant en rupture de ban et sans papiers, était recherché comme vagabond.

Cette manœuvre fut d'ailleurs facilement percée à jour; la direction de Villerupt possède en effet une de ces listes de proscription; elle a fait constater qu'il n'y trouvait de nombreux noms d'ouvriers rentrés dans ses usines depuis plus de dix jours, c'est-à-dire bien antérieurement à l'établissement de ces fausses listes.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Les résultats définitifs

Paris, 26 mai. — On est maintenant en possession des 589 résultats fournis par les scrutins des 6 et 20 mai.

L'élection de l'Inde, en effet, bien que non encore proclamée, peut être considérée comme acquise. Ces résultats, complétés par les élections de Millau (Aveyron), de Lodève (Hérault), et de la Martinique, n'ont subi aucun changement en ce qui touche la balance des forces du Bloc et de l'opposition.

Les nouveaux résultats acquis renforcent seulement d'une unité le groupe des radicaux avec M. Balitrand, proclamé élu à Millau et de deux unités le groupe des radicaux-socialistes, avec l'élection de M. Pelisse à Lodève, et de M. Sévère, à la Martinique.

La nouvelle Chambre ne sera, du reste, définitivement complète qu'après les opérations électorales qui commencent demain à la Réunion et qui portent sur deux sièges : celui de M. Auber, sortant, radical, qui ne se représente pas et celui de M. de Mahy, également sortant progressiste.

Les journaux de Paris de samedi soir

LA POLITIQUE RUSSE

Le Temps:

« Peut-être, une Russie concentrée sur elle-même, libre des soucis et des charges de la guerre extérieure, se trouvant pas dans les défaites la mesure de l'incapacité bureaucratique, peut-être cette Russie statique eût-elle laissé passer les années sans réclamer le changement de régime, oublié non seulement la réforme, mais les réformes, poursuivi sous le joug du *natchalnik* sa longue et lourde tâche allégée par l'inconscience.

» La guerre ne permis pas qu'il en fût ainsi. L'exigence réformatrice éclata de tous les côtés, les discours des professeurs et les bombes des anarchistes affirmèrent le besoin d'e autre chose ». Et à regret, comme à reculons, le gouvernement s'engagea dans la voie des concessions. Peu à peu, il céda : d'abord les garanties légales, puis la représentation nationale; demain, il cédera autre chose, la responsabilité ministérielle notamment.

» Nicolas II n'admet pas encore qu'il soit le monarque constitutionnel que voit en lui la Douma. Mais il sait qu'il n'est plus et ne sera plus jamais l'autocrate qu'acclamait la foule de Moscou le 26 mai 1896.

» Aura-t-il l'énergie de le reconnaître publiquement? Ce souverain d'intentions droites, dont la France a pu apprécier dans les relations extérieures la parfaite loyauté, comprendra-t-il le rôle que lui imposent son devoir et son intérêt? L'anniversaire qu'il célèbre aujourd'hui est une occasion naurelle de se le demander. Il y a des courants qu'on ne remonte pas. Celui qui pousse la Russie vers un régime de liberté et de contrôle est du nombre. Et l'empereur doit chercher désormais dans la confiance des représentants du peuple la force qu'il tirait naguère de son droit divin. Il faut, pour jouer ce rôle nouveau, de la clairvoyance et de la volonté. »

LE DROIT DU PLUS FORT

Le Journal des Débats:

« Les électeurs, plus voulus en plus ouvertement contrôlés, ont tout de suite permis aux bénéficiaires du pouvoir, paraît-il, être satisfaits. Lodève n'a pas le monopole des abus des Commissions de recensement.

» A Lyon, pour faire passer M. Marietton contre M. Fleury-Ravarin, on a procédé au dernier moment à des inscriptions d'office. Ailleurs, on a conduit au scrutin, après les avoir préalablement chapitrés, les hospitalisés placés sous la garde de la municipalité; il est désormais banal de dire qu'on fait voter les morts et les absents, tant cette prestidigitation nouvelle est devenue un peu partout familière à tout bon serviteur du pouvoir.

» Un représentant de la Corse disait, en parlant des élections de son pays : « Chez nous, ce ne sont pas des élections, ce sont des nominations ». Cette formule, spirituelle peut-être, mais qui traduit un état de choses déplorable, est devenue une loi générale.

» M. Bepmale, M. Jaurès, et bien d'autres ont connu les secours du scrutin administratif.

» *L'essentiel n'est plus d'être élu par les électeurs, c'est d'être nommé par le gouvernement* : c'est une application pure et simple de la loi du plus fort. Le gouvernement se trompe s'il croit que c'est là une loi bonne à enseigner à une démocratie. Elle risque de produire un jour d'étranges conséquences. »

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Première violation. — Le rétablissement des dispenses.

Aux termes d'un décret du 13 avril 1906, paru dernièrement au *Journal Officiel*, les jeunes gens qui, avant la mise en vigueur de la nouvelle loi de recrutement du 21 mars 1905, remplissaient les conditions requises pour contracter l'engagement spécial prévu par l'article 59 de la loi du 15 juillet 1889, pourront, du 10 au 31 mai, s'engager pour trois ans, avec la faculté d'être libérés au bout d'un an de service.

Nous avons reçu, à propos de ce décret, la lettre suivante de M. de Montalembert, ancien député du Nord :

« Paris, le 2 mai 1906.

» Monsieur le Directeur,

» Le 27 mars dernier, j'avais l'honneur de vous faire connaître, dans une lettre rendue publique, les motifs pour lesquels j'avais voté contre la loi de deux ans estimant, contrairement à l'opinion générale de mes amis, que cette loi était préjudiciable à l'armée et que son caractère démocratique était trompeur; j'ajoutais qu'avant peu de temps on commencerait à réclamer des modifications.

» Or, le ministre de la Guerre vient lui-même, le premier, de porter une grave atteinte à cette loi plus électorale que militaire : par simple décret du 13 avril dernier, il a rétabli, au profit des jeunes intellectuels fortunés, les dispenses privilégiées que la loi nouvelle leur avait enlevées.

» Ces messieurs, en effet, ne feront cette année que dix mois de service, alors que les autres soldats de la même classe désignés comme fils de veuve, fils de septuagénaire ou de père interdit, aînés de sept enfants, frères se suivant à peu d'intervalles, et soutiens de famille, seront obligés de faire deux années entières.

» Il y a là une injustice criante et une violation flagrante de la loi.

» Ceux qui m'ont tant reproché mon vote voudront peut-être bien reconnaître qu'en refusant d'approuver la loi de deux ans je n'avais pas tout à fait tort.

» Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très distingués.

» G. DE MONTALEMBERT. »

Le cas des ouvriers d'art

On a pu croire un moment que le bénéfice du décret du 13 avril 1906 serait étendu aux ouvriers d'art, mais comme nous l'avons annoncé, il y a quelques jours, le ministre de la Guerre a décidé la suppression du concours pour les jeunes gens qui réclament la dispense en qualité d'ouvriers d'art. Ajoutons que le décret rectificatif de la loi de deux ans ne s'applique pas davantage aux étudiants ecclésiastiques. A qui profite-t-il donc? A une seule catégorie d'intellectuels que rien ne désignait à un traitement de faveur. La Chambre avait décidé qu'il n'y aurait plus, sous aucun prétexte, de dispense. Or, le ministre, par un simple décret, et avant même que soit incorporé le premier contingent appelé sous le régime entier de la loi nouvelle, rétablit la dispense au profit des jeunes instituteurs et d'autres privilégiés de l'article 23 et la refuse aux autres.

Une injustice

L'illégalité et l'injustice de cette mesure sont flagrantes. « Pourquoi, dit un journal à ce propos, ne pas avoir étendu le bénéfice du nouveau décret à tous ceux qui avant le 21 mars 1906, étaient dans les conditions prévues par les articles 21 et 22 de l'ancienne loi et qui tous, ceux de l'article 22 tout au moins, sont les soutiens indispensables de leur famille? Le rétablissement du privilège de la dispense en faveur des déshérités de la fortune aurait peut-être fait oublier que la mesure n'était prise en somme qu'en faveur de quelques fils de bourgeois, francs-maçons et blocards, dont le patriotisme ne va pas jusqu'à supporter deux années de service militaire, et dont il fallait apaiser le mécontentement avant les élections. »

COTONS AMÉRICAINS

New-York, samedi, 26 mai.

COURS DE CLOTURE

TERME	New-York CE JOUR	New-York PRÉCÉD	New-Orléans CE JOUR	New-Orléans PRÉCÉD
MAI.....1906	11.37	11.33	11.26	11.30
JUIN.....	11.14	11.17	11.30	11.31
JUILLET.....	11.13	11.16	11.35	11.38
AOUT.....	10.88	10.91	11.04	11.08
SEPTEMBRE.....	10.69	10.70	10.69	10.73
OCTOBRE.....	10.62	10.65	10.55	10.59
NOVEMBRE.....	10.62	10.6[illegible]	10.55	10.59
DÉCEMBRE.....	10.63	10.66	—.—	—.—
JANVIER.....	10.68	10.70	—.—	—.—
FÉVRIER.....	10.68	10.69	—.—	—.—
MARS.....	—.—	—.—	—.—	—.—
AVRIL.....	—.—	—.—	—.—	—.—

RECETTES	CE JOUR	LA VEILLE
PORTS DES ÉTATS-UNIS.	6.000 BALLES	8.000 BALLES
PORTS DE L'INTÉRIEUR.	120.000 —	3.000 »

NÉCROLOGIE

— On annonce la mort, à Douai, de M. Auguste Dupire, 69 ans, ancien industriel, président du Conseil d'administration des mines d'Ostricourt.

— Les funérailles de M. Amédée-Clément Gailly, maire de La Gorgue, ont eu lieu vendredi.

— Samedi, à onze heures, ont été célébrées, en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, les funérailles de Mme veuve Emile Champon, née Richebé, fille de l'ancien maire de Lille. L'inhumation a eu lieu au cimetière de l'Est.

MARIAGES & FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de M. Lucien Stalars, fils de M. Karl Stalars, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, de Lille, avec Mlle Alice Boucquey, fille de M. et Mme Boucquey-Dupont, de La Madeleine.

BULLETIN METÉOROLOGIQUE

ROUBAIX, samedi 26 mai 1906.

2 h. soir, 16° au-dessus de zéro. — 766, variable.
6 h. soir, 15° au-dessus de zéro. — 766, variable.
9 h. soir, 14° au-dessus de zéro. — 766, variable.

Dimanche 27 mai 1906.

Minuit, 14° au-dessus de zéro. — 764, variable.
2 h. matin, 14° au-dessus de zéro. — 764, variable.

FAITS DIVERS

LA SALAMANDRE DE Mme LEMAITRE

Paris, 26 mai. — L'histoire de la salamandre en plâtre du lieutenant de Mme Lemaître et le récit de la cure originale du docteur Richelot, ont soulevé dans le monde médical des controverses et des discussions ardentes.

— Laissez-moi parler un cas identique, disait hier l'un des maîtres de la chirurgie. Il y a six ans, M. le Dr Charles Levassort, chirurgien du dispensaire, recevait la visite d'une jeune femme, Mme X..., qui prétendait souffrir de cruelles douleurs d'estomac et d'intestins. Elle demandait qu'on lui fit l'opération de la laparotomie.

— J'ai un crabe dans le ventre, disait-elle devant les docteurs et les internes, qui avaient grand'peine à retenir un sourire. Ses pinces me tordent les intestins et je souffre horriblement. Il faut me l'extirper.

Le docteur Levassort comprit qu'il se trouvait en présence d'une névropathe. Il renvoya la dame; mais chaque jour celle-ci se présentait exigeant l'opération, menaçant presque....

Le chirurgien consulta plusieurs de ses confrères, le docteur Bérillon entre autres. Tous furent d'avis qu'il fallait simuler une opération et laisser croire à la malade qu'on lui avait retiré un crabe de l'abdomen. La jeune femme fut endormie, on lui pratiqua une légère incision au ventre, on lui fit trois points de suture, puis on réveilla la patiente. Elle demanda aussitôt à voir son « ex-locataire ». M. le docteur Levassort voulut gagner du temps pour préparer un sujet.

— Dans huit jours, lorsque vous serez à l'abri des émotions, on vous le montrera, dit-il.

— Mais c'est bien un crabe, n'est-ce pas?

— Chut!... plus tard, plus tard.

Dans la salle, les hospitalisés, qui savaient la vérité, ricanaient, lorsque Mme X..., avec la fierté qu'éprouvent certaines personnes de leur maladie, retraçait ses souffrances passées. Un beau jour, une infirmière, agacée par le récit, sans cesse renouvelé de Mme X..., lui répondit :

— On a retiré la bête, mais pas les petits!...

Le lendemain, l'opérée retombait malade et sa marotte la reprenait. Ses compagnes lui apprirent alors qu'on l'avait trompée. Furieuse, elle alla trouver le docteur Levassort chez lui et lui tira deux coups de revolver, qui ne l'atteignirent heureusement point. Arrêtée, Mme X... promit de ne pas recommencer. Mais plusieurs fois encore elle vint faire du scandale devant la maison du chirurgien. Sept mois plus tard, la malheureuse échouait dans un hôpital parisien. Bientôt, elle y fut prise de crises de folie et dut être internée dans un asile d'aliénées, où elle se trouve encore.

EXPLOSION D'ALCOOL

Paris, 26 mai. — Une violente explosion a mis en émoi, hier, les habitants de la rue Secrétan. Un professeur de mathématiques à l'école Hirsch, M. Richardon, ayant versé de l'alcool à brûler sur un fourneau pour activer le tirage, l'appareil avait éclaté, causant d'importants dégâts matériels. Il n'y a eu, fort heureusement, aucun accident de personne.

A PROPOS D'UNE EXPOSITION DE TIMBRES-POSTES

Il y a en ce moment, à Londres, une exposition de timbres-poste, et les exposants ont assuré leurs collections pour plus de quinze millions. Devant la cherté toujours croissante des timbres, on conçoit très bien ce banquier désireux d'offrir à son fils une collection et qui, pour y arriver économiquement, eut l'idée de faire inscrire cette annonce dans le *Times*:

« *Mariage*. Une jeune personne, brune, jolie, 20 ans, 800.000 fr. de dot, 2 millions en espérances, épousera un honnête homme, fût-il sans fortune. Les lettres seront reçues jusqu'à la fin du mois à l'adresse : H.-C. Milliera, au bureau du journal. »

Le résultat fut très vite obtenu. De l'Australie et du Chili, du Japon et du Brésil, des Indes et du Canada, et de tous les pays du monde, arrivèrent, en hâte, 25.000 réponses. Cela fit 25.000 timbres. Ils coûtèrent le prix d'une simple annonce. Et ce fut un placement de père de famille.

Toujours à propos de Timbrologie, sait-on que l'usage de denteler les timbres ne remonte pas plus haut que 1862? Auparavant, il fallait les couper tant bien que mal, avec des ciseaux ou un canif. La dentelure fut inventée par un anglais, nommé Archer, qui reçut pour cela 100.000 fr. de récompense nationale.

C'est gentil!

LYNCHAGE D'UN VOLEUR

Paris, 25 mai. — Un employé de commerce, M. Bugaux, ayant laissé sa bicyclette, hier, devant un café de la rue Turbigo, un voleur s'en empara. Poursuivi par la foule, il se réfugia sur les toits, au numéro 56 de la rue de Bretagne, où il fut cueilli par un gardien de la paix.

Lorsque l'agent voulut emmener son prisonnier, la foule se rua sur ce dernier, nommé Paul Desquaires, et le roua de coups. Desquaires a dû être transporté, gravement blessé, à l'infirmerie du Dépôt.

Un couteau, dont il menaçait le gardien sur les toits, ayant été jeté par le malfaiteur dans la rue, blessa au crâne une jeune fille de quatorze ans, Mlle Fabrey, demeurant 9, rue de Saintonge.

LES BOMBES

Paris, 26 mai. — M. Flory, juge d'instruction, a procédé, hier, à l'interrogatoire de Joseph Habert, blessé en préparant des bombes, rue des Plantes.

L'inculpé a dit que depuis longtemps il était hanté par l'idée de faire des explosifs dont il voyait chaque jour les formules dans des revues et des manuels. Etant en grève, il avait trouvé l'occasion bonne, puisqu'il avait du temps à lui. Mais il ne voulait que faire des expériences. Sa bombe terminée, il aurait été la faire éclater sur les fortifications, uniquement pour le plaisir de voir ce que ça ferait. En un mot, c'était un simple amusement.

Joseph Habert a ajouté que son frère ne connaissait rien à ces préparations chimiques et que Bouchard, qu'il avait rencontré à la Bourse du Travail, n'était venu que pour l'aider dans ses travaux de manipulation, sans se rendre compte de ce qu'il faisait.

DES FUMERIES D'OPIUM A TOULON

Nous avons dit que des fumeries d'opium se sont établies depuis quelque temps dans nos ports de guerre, particulièrement à Toulon, au grand détriment de la santé publique.

Le 10 mai dernier, M. Clémenceau informait le préfet du Var que M. Thomson, ministre de la Marine, préoccupé des progrès que fait l'usage de l'opium, l'invitait à étudier les mesures propres à combattre cet usage nuisible.

A la suite d'une conférence qui eut lieu entre le préfet du Var, le procureur de la République et le commissaire central, il fut décidé que des visites domiciliaires seraient effectuées.

Des perquisitions ont été faites hier dans plusieurs fumeries d'opium et chez des commerçants. Des quantités importantes d'opium ont été saisies; les détenteurs seront poursuivis devant le Tribunal correctionnel en vertu de la loi du 19 juillet 1845 et de l'ordonnance du 29 octobre 1846 sur les substances vénéneuses, qui punissent de cent à trois mille francs d'amende et de six jours à deux mois de prison ceux qui vendent des poisons sans y être autorisés.

LA MORT DE RICO

On annonce la mort du tzigane Rigo, dont la singulière aventure et l'étrange bonne fortune défrayèrent si longtemps la chronique et les tribunaux.

Séduite par sa prestance, Clara Ward, princesse de Chimay, s'éprit du violoneux qu'elle avait entendu dans un restaurant à la mode et l'épousa, au grand scandale du monde.

Pendant quelques années, ils vécurent heureux et oubliés; mais la discorde se mit dans le ménage. Il y a trois ans, Clara Ward, ex-princesse de Chimay, divorça et se remaria pour la troisième fois.

Rigo s'en fut en Amérique. Il connut la misère et fut obligé d'engager jusqu'à son violon.

Clara Ward, à cette nouvelle, partit pour la Bohême, vit la mère de Rigo, lui confia qu'elle « rompait » avec son nouveau et troisième mari et qu'elle serait très heureuse d'aller retrouver le tzigane en Amérique et l'aider de sa fortune.

Elle est partie, mais elle arrivera trop tard. Rigo, le tzigane, vient de s'éteindre obscurément dans un hôpital de New-York.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial)

LE "COMPLOT"

L'enquête. — Résultats négatifs

Béthune, 26 mai. — Les résultats de l'enquête que poursuit le juge d'instruction de Béthune, concurremment avec la sûreté générale, sont, jusqu'à présent, négatifs. On n'a trouvé aucune pièce établissant formellement une entente entre les membres de la Confédération générale du travail et les partis d'opposition.

L'opinion se confirme que les poursuites seront sous peu abandonnées.

LES BOMBES DE VINCENNES

L'instruction. — Les négations des inculpés

Paris, 26 mai. — M. Flory a interrogé Victor Sokoloff et Sophie Spéranska. Cet interrogatoire a roulé plus particulièrement sur la lettre écrite le 2 mai par un Sokoloff, mise à la poste à Tambow et saisie à Paris. Cette lettre était écrite en russe, mais à l'aide d'une clé, a été traduite par un expert.

Sophie Spéranska a reconnu l'exactitude de la traduction, sauf pour la phrase suivante :

« Rien de nouveau ici, mais le gouvernement augmente la bande de ceux qui sont chargés de la correspondance étrangère. »

L'inculpée a protesté contre le mot bande qui, prétend-elle, n'est pas exact. M. Flory lui a ensuite demandé si elle reconnaissait comme exacte la traduction suivante :

« Pour ce qui serait le mieux, ce serait du fulminate de mercure, de la mèche et des capsules. (Signé) : Bor. Ecrit quatre heures après l'expédition. »

L'inculpée a reconnu l'exactitude de cette traduction, ajoutant qu'elle ne savait pas ce que ce passage de la lettre voudrait lire, qu'il était d'ailleurs impossible de transporter du fulminate de mercure.

Sokoloff, interrogé sur la lettre, a déclaré qu'il ignorait ce qu'elle contenait, qu'il n'avait aucune relation avec le Sokoloff qui l'a écrite, qui n'est pas son parent.

Agression contre des sentinelles à Marseille

Jet de pierres et coups de feu

Paris, 26 mai. — De Marseille à l'*Eclair* :

Un fait inqualifiable vient de se produire au Parc à fourrages situé derrière le quartier de cavalerie de Menpentir.

Samedi soir, vers neuf heures, deux individus attaquèrent une sentinelle à coups de pierres. Celle-ci, le soldat Patient, par deux fois cria : « Qui vive? », mais un coup de feu retentit, et une balle traversa son képi. Le hussard Sabattier, de planton non loin de là, vint au secours de son camarade, mais ne put découvrir les auteurs de cette lâche agression.

A minuit Patient fut relevé par Claude Martin, qui surveilla attentivement l'endroit d'où était parti le coup de feu. Dix minutes plus tard, Martin reçut un pavé qui le blessa à la jambe; il cria le traditionnel : « Qui vive? » et ne recevant aucune réponse, il fit feu dans la direction des deux agresseurs qu'il venait d'apercevoir sur le mur d'enceinte. Plusieurs coups de feu furent alors tirés dans la direction des hussards, mais sans les atteindre.

LE MARIAGE D'ALPHONSE XIII

Les représentants de la France

Paris, 26 mai. — Le Président de la République a reçu cet après-midi, à cinq heures, le prince André de Grèce, qui se rend à Madrid, où il va représenter le roi et le gouvernement des Hellènes aux fêtes du mariage d'Alphonse XIII.

M. Fallières a reçu d'autre part le général Dalstein, commandant le 6e corps d'armée, chef de la mission chargée de représenter le gouvernement français à cette même solennité.

Alphonse XIII et la princesse à Madrid

Madrid, 26 mai. — Peu après leur arrivée à Madrid, la princesse Ena Victoria, sa mère, la princesse Béatrix et le roi, sont allés visiter le domaine royal de Zarguela. Ils sont ensuite allés au Pardo vers deux heures où ils ont déjeuné.

Condamné à mort gracié

Madrid, 26 mai. — La princesse Ena a reçu, ce matin, un télégramme que lui adressait la population de Badajoz, sollicitant la grâce d'un condamné à mort qui devait être exécuté aujourd'hui à quatre heures de l'après-midi.

La princesse lut la dépêche, puis la tendit au roi Alphonse, en lui exprimant le souhait que rien ne vint attrister leur mariage. Immédiatement des ordres de grâce furent télégraphiés à Badajoz.

L'affaire d'empoisonnement de Bordeaux aux assises

Les témoins

Bordeaux, 26 mai. — L'audience de l'après-midi se poursuit. Le docteur Lande continue sa déposition. D'après les résultats de l'expertise médicale on éloigna toute intoxication par la digitaline ou l'aconitine; et à la suite de l'examen des médecins, les chimistes examinèrent les rognures des ongles et des cheveux de M. Canaby; on ne trouva rien aux ongles tandis que dans la barbe et les cheveux on trouva une quantité considérable d'arsenic, quantité trouvée dans certains cas d'empoisonnement.

Le docteur Lande, dit que contrairement à ce qu'avance Mme Canaby, on ne trouva chez elle que quelques gouttes de liqueur de Fowler, tandis qu'elle prétend avoir laissé le dernier flacon à peine entamé.

La déposition du docteur Lande dure une heure et demie et laisse une opinion généralement assez troublée et contradictoire au point de vue d'une conclusion.

Le docteur Pitre vient expliquer que l'aconitine et la digitaline ne sont pas la cause de la polynévrite qui a été rendue possible dans le cas actuel par de l'arsenic ingéré lentement ou rapidement, on ne sait. L'aconitine ou la digitaline devaient provoquer la mort et nous n'avons pas la preuve, dit-il, que M. Canaby en ait absorbé, puisque la maladie a été provoquée par de l'arsenic, or l'accusation dit que M. Canaby a acheté de la digitaline et de l'aconitine.

L'audience est suspendue à quatre heures quarante-cinq.

Bordeaux, 26 mai. — L'audience est reprise à 5 h. 10. Divers témoins sont entendus : le docteur Dupony, le professeur Barthe. Les docteurs Pitre et Armoyan sont rappelés, un débat confus et des plus animés s'engage, d'où il résulte que la science ne peut pas établir par des analyses, la quantité d'arsenic absorbée. Le docteur Gaube dépose également. L'audience est suspendue à 7 h. et renvoyée à demain à 9 heures du matin.

L'AUTRICHE ET L'ALLEMAGNE

Le général de Moltke à Vienne, décoré par François-Joseph

Vienne, 26 mai. — L'empereur François-Joseph a conféré la grand-croix de l'ordre de Léopold au comte de Moltke, chef de l'état-major général de l'armée allemande. Celui-ci part ce soir pour Berlin.

Un dîner a été donné hier soir chez l'empereur à Schoenbrunn en son honneur.

La réception du chef d'état-major général russe Palytzine attendu le 17 juin aura, dit-on, plus d'apparat que celle du général de Moltke, un peu écourtée. Sans qu'on s'explique encore exactement pourquoi, n'a pas eu lieu l'inspection du camp de Bruck pour laquelle l'empereur avait lui-même invité le général allemand.

L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Berlin, 26 mai. — Le bruit court que lors d'une revue qu'il devait passer à Budapest, l'empereur d'Autriche François-Joseph a été atteint d'une légère attaque d'apoplexie. Son médecin lui a conseillé d'éviter toute fatigue. C'est pourquoi l'empereur aurait renoncé à sa visite au camp de Bruck et qu'il rentre à Vienne.

Paris, 27 mai. — Une dépêche de Berlin au *Figaro*, dit que, contrairement de ce qu'annoncent certains journaux, l'empereur François-Joseph, n'a jamais eu d'attaque d'apoplexie. La dépêche ajoute assez énigmatiquement :

EN RUSSIE

LA DOUMA

La réponse du gouvernement à l'adresse de la Douma

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — La Douma a ouvert sa séance à deux heures et demie. Tous les ministres sont présents à l'exception des ministres de la guerre et de la marine.

Le président du Conseil monte à la tribune et donne lecture de la réponse du gouvernement à l'adresse de la Douma.

Le gouvernement, dit-il, veut donner pour base à ses actes une légalité rigoureuse. Après avoir pris connaissance de l'adresse envoyée par la Douma à l'Empereur, qui la lui a transmise, il est pleinement disposé à aider sans restriction la Douma, à étudier les questions soulevées par elle dans la mesure où ces questions ne sortent pas du cadre de l'initiative en matière législative qui lui a été attribuée.

Le gouvernement apportera également son aide dans la question de la modification du régime électoral, bien qu'à son avis cette question ne doive pas faire l'objet d'une discussion immédiate, puisque la Douma ne fait que commencer ses travaux et n'a pu encore par conséquent se rendre compte s'il est besoin d'une pareille modification.

Le Conseil des ministres se montre d'une circonspection particulière au sujet d'une autre question soulevée par la Douma à savoir l'urgence qu'il y a à satisfaire les besoins de la population agricole à mettre les paysans sur un pied d'égalité avec les autres classes, à satisfaire les besoins soulevés par la question ouvrière, à élaborer une loi sur l'enseignement primaire obligatoire, à imposer les classes fortunées à réorganiser l'administration provinciale et l'administration autonome en tenant compte des caractères particuliers des provinces frontières.

Le Conseil des ministres n'attribue pas une moindre importance au projet relatif à l'inviolabilité des personnes, à la liberté de conscience, de réunion d'association et à la liberté de la presse, mais il considère comme nécessaire dans l'état actuel de la nation de fournir à l'administration des moyens efficaces permettant au gouvernement d'empêcher qu'il ne soit fait abus des libertés accordées ou d'arrêter l'effet de ces abus.

Quant à la solution de la question agraire, le Conseil des ministres considère comme son devoir de déclarer absolument inadmissible à son avis la solution proposée, à savoir la distribution des apanages et les biens des monastères et des églises et l'expropriation par contrainte de la propriété foncière privée de laquelle font partie aussi les biens fonciers non collectifs des paysans.

Le gouvernement ne peut pas enlever aux uns le droit de posséder et attribuer à d'autres ce même droit. Il ne saurait d'ailleurs, d'une façon générale, contester aux particuliers le droit de posséder. L'inviolabilité de la propriété constitue dans le monde entier et dans toutes les phases du développement de la société civile, la base de la prospérité nationale et le soutien de la vie publique.

Etant donnés les moyens dont l'Etat dispose et la large application qui peut être faite de mesures législatives, la question agraire est certainement susceptible de recevoir une heureuse solution sans que l'on anémie les forces vives de la nation.

La question de l'amnistie

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — Dans la suite des déclarations du gouvernement, lues à la Douma par le président du Conseil, M. Goremikine expose relativement à la question de l'amnistie, que la grâce des personnes condamnées par un tribunal, quelle que soit la nature des délits commis par elles, constitue une prérogative du Souverain.

Le Conseil des ministres est d'avis que ce ne serait pas rendre service à la société que d'amnistier pendant les troubles actuels les personnes ayant participé à des meurtres ou à des actes de violence. En ce qui concerne les personnes privées de leur liberté par mesure administrative, le Conseil des ministres a donné des instructions pour qu'on mette en liberté toutes celles qui ne menacent pas la sécurité publique.

Un orateur, M. Nabokoff, proteste violemment contre la résolution négative de la question d'amnistie qui intéresse la nation entière.

Le Conseil des ministres juge nécessaire de résoudre avec le plus grand soin les principales réformes agraires qui profiteront aux paysans.

Le gouvernement reconnaît qu'il est nécessaire de relever le niveau intellectuel et moral en préparant relativement aux vœux de la Douma, des projets de loi sur l'instruction élémentaire universelle. D'autres réformes seront faites également dans l'enseignement secondaire. La déclaration du gouvernement se termine ainsi : « Le Conseil des ministres nourrit la conviction que la Douma reconnaissant que le développement prospère et pacifique dépend d'une combinaison sensée de la liberté et de l'ordre, contribuera par un travail calme et fécond à faire pénétrer dans toutes les couches de la population, l'apaisement dont le pays a si grand besoin. »

M. Anixine, député paysan, constate que le ministère refuse la terre et la liberté, que les députés paysans ont reçu de leurs électeurs mandat de réclamer et que par sa déclaration il insulte l'assemblée en voulant lui faire la leçon.

L'orateur réclame la démission du ministère.

D'autres députés se lèvent à leur tour et font également des déclarations du même genre.

M. Vinaver, député israélite, réclame pour les 6 millions de juifs de l'empire, les droits que possèdent leurs semblables dans tous les états constitutionnels.

M. Aladyne, député paysan, dans un discours véhément, prédit la révolution dans une mare de sang.

A propos de l'amnistie

Saint-Pétersbourg, 26 mai. — La campagne en faveur de l'amnistie donne un particulier intérêt au chiffres suivants que publie le « Messager du gouvernement ». L'organe officiel évalue à 6.825 le nombre de personnes envoyées en Exil dans la période de temps allant du 15 décembre au 15 mai, à 2.627 le nombre de personnes emprisonnées du 15 décembre au 14 mai. En outre 3.351 personnes se trouvaient emprisonnées sous l'inculpation de délit politique.

LES CONSEILS DE GUERRE

Paris, 25 mai. — Le Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme a décidé d'organiser une manifestation en faveur de la suppression des conseils de guerre. Cette manifestation aura lieu le samedi 2 juin, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Francis de Pressensé, député du Rhône.

Le Comité de la Ligue fait, à ce propos, afficher un appel dans lequel il est affirmé que la première des réformes qu'attend le pays, c'est la suppression des conseils de guerre.

LE RACHAT DES CHEMINS DE FER

Paris, 26 mai. — Plusieurs journaux ce soir publient la note suivante :

« On assure que dans le programme que le gouvernement compte soumettre aux Chambres figurera le rachat de l'Ouest et une assez grande partie du réseau d'Orléans. »

LE GÉNÉRAL BRUGÈRE au CAMP de MAILLY

Paris, 26 mai. — Le généralissime Brugère est arrivé au camp de Mailly où il a assisté aujourd'hui aux tirs d'artillerie.

MANŒUVRE A L'ECOLE MILITAIRE A PARIS

Paris, 26 mai. — Le ministre de la Guerre, accompagné du général Chapel et du lieutenant-colonel Doudier, s'est rendu aujourd'hui à l'école militaire où le 103e d'infanterie a exécuté devant lui différentes manœuvres, d'après la méthode préconisée par le lieutenant-colonel Furnet, sous-directeur des études à l'école de guerre.

LES TROUBLES DE FRESSENNEVILLE

Une arrestation

Amiens, 26 mai. — Le nommé Joseph Guerville, 24 ans, serrurier à Fressenneville, a été arrêté aujourd'hui sous l'inculpation de participation au pillage et à l'incendie du château de M. Riquier, le 3 avril dernier.

LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE GALLES A PARIS

Paris, 26 mai. — Le prince et la princesse de Galles accompagnés du prince et de la princesse de Teck sont arrivés ce soir à Paris à 9 heures.

Ils ont été reçus à la gare du Nord par M. Francis Bercie, ambassadeur d'Angleterre à Paris, et tout le personnel de l'ambassade où ils se sont immédiatement rendus.

On sait qu'ils vont représenter le roi Edouard au mariage d'Alphonse XIII.

Demain matin le prince de Galles rendra visite au Président de la République.

ARRESTATION D'ANARCHISTES

Paris, 26 mai. — De Gênes à la *Petite République* :

« La police vient d'arrêter trois passagers à bord d'un paquebot venant de Buenos-Ayres. Ces passagers ont été trouvés porteurs de bombes. »

UN POLYTECHNICIEN EN CONSEIL DE GUERRE

Paris, 25 mai. — La séance du Conseil de guerre ne s'est terminée qu'à minuit. Après l'audition des derniers témoins, le commandant Bée, commissaire du gouvernement, fait son réquisitoire. Il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes. Après une émouvante plaidoirie de Me Garrigues où le défenseur termine en sollicitant la loi de sursis pour son malheureux client, l'accusé réclame l'indulgence du Conseil.

Après 25 minutes de délibération, le Conseil, à l'unanimité, déclare Lauret coupable des faits qui lui sont reprochés et le condamne à deux ans de prison et 100 fr. d'amende et par 4 voix contre 3, lui accorde la loi de sursis pour l'amende seulement.

MANŒUVRES NAVALES EN VUE DE CHERBOURG

Cherbourg, 26 mai. — Les torpilleurs de la défense fixe et de la première flottille de la Manche ont exécuté, cette nuit, avec les remorqueurs du port de guerre, des exercices auxquels ont participé les postes du secteur cotier de Cherbourg.

Ces exercices qui servaient spécialement à la mise en pratique des mycrophones sous-marins a bien réussi. Un transatlantique allemand faisant route vers Cherbourg a été signalé à dix milles au large par les mycrophones.

L'AFFAIRE MARC LAPIERRE

Londres, 26 mai. — Le Tribunal d'extradition a renvoyé à huitaine l'affaire Marc Lapierre. L'avocat de l'ancien directeur de la *Cocarde* a vainement demandé que l'argent saisi au cours de l'arrestation soit remis à son client. Le Tribunal s'y est à nouveau opposé.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

POMPIERS ANGLAIS DE PASSAGE A CALAIS. — Cinquante pompiers anglais, se rendant à l'exposition de Milan, sous la conduite du colonel Fox, sont arrivés à Boulogne à deux heures par le paquebot. Ils ont été reçus par la municipalité et le corps des pompiers boulonnais qui leur ont offert le champagne. Les pompiers anglais sont ensuite partis par le train de Paris.

UN NOUVEAU VICAIRE GÉNÉRAL. — Nous apprenons que M. le chanoine Margerin, aumônier des Dames Bernardines à Audregnies, vient d'être nommé vicaire général, en remplacement de M. le vicaire général Meurisse, décédé.

SUICIDE A DUNKERQUE. — Le sieur Maurice Janssen, 30 ans, placé en observation à l'hospice de Dunkerque, s'est frappé, vendredi soir, d'un coup de couteau dans la région du cœur. Il est mort vers une heure du matin.

LE PRINCE ET LA PRINCESSE DE GALLES A BOULOGNE. — Boulogne-sur-Mer, 26 mai. — Le prince et la princesse de Gal